Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°22

Réunion du 8 février 2024

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le Guide du club.

Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1er Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2ème Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3ème Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir *(précédant la rencontre du week-end à venir)*	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI *(précédant la rencontre du week-end à venir)*	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h *(précédant la rencontre du week-end à venir)*	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain *(précédant la renc. du w.end à venir)*	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1er rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou educateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 *(précédant la renc. du we à venir)*	/
● 1er Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé *(précédant la renc. du we à venir)*	30,00 €
● 2ème forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé *(précédant la renc. du we à venir)*	60,00 €
● 3ème forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé *(précédant la renc. du we à venir)*	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernères journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Eliminatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €

DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectils sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir *(précédant la rencontre du week-end à venir)*	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI *(précédant la rencontre du week-end à venir)*	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h *(précédant la rencontre du week-end à venir)*	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain *(précédant la renc. du w.end à venir)*	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1ère demande sur le Procés Verbal de la Commission des Compétitions *(le 2ème mercredi suivant le plateau)*	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51ème km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51ème km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	**16,50 €**
● Pour les matchs de U16 - U14	**16,50 €**
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 02/01/2024 au 08/02/2024					
Dossier N°370	01/02/2024	551002	FUTSAL COURBEVOIE	Nous informe que la rencontre n'a pas été jouée, suite à un empêchement de l'éducateur de FBA. **FUTSAL U13 du 20/01/2024 - n°27604897** **FUTSAL COURBEVOIE 1 /FBA 1**	Suite à la réception tardive du courriel de FUTSAL COURBEVOIE nous informant de la rencontre non jouée**,** **la 3CD décide match perdu par pénalité aux deux clubs.** **FUTSAL COURBEVOIE 1 : 0 point (0 but)** **FBA 1 : 0 point (0 but)**
Dossier N°371	02/02/2024	540588	STADE Français	Forfait avisé hors délais : **U18 D4 poule B du 04/02/2024 - n°25948406** **STADE Français 22 / LEVALLOIS SC 21**	**STADE Français 22** : -1 point (0 but) **LEVALLOIS SC 21** : 3 Points (5 buts) **1er Forfait avisé hors délais de l'équipe STADE Français 22** **Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)**
Dossier N°372	03/02/2024	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Forfait avisé hors délais : **ANCIENS D4 du 04/02/2024 - n°25923267** **ARARAT ISSY 1 / GARCHES VAUCRESSON FC 2**	**GARCHES VAUCRESSON FC 2** : -1 point (0 but) **ARARAT ISSY 1** : 3 Points (5 buts) **1er Forfait avisé hors délais de l'équipe GARCHES VAUCRESSON FC 2** **Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)**
Dossier N°374	06/02/2024		3CD	**Séniors D4 du 04/02/2024 -n°27122950** **VOLTAIRE CHA TENAY 2 / FONTENAY AUX ROSES 1**	Réception du mail de l'arbitre central et l'assistant nous informant du score. **VOLTAIRE CHATENAY 2 : 0** **FONTENAY AUX ROSES 1 : 6**
Dossier N°375	06/02/2024		3CD	Forfait avisé hors délais : **Futsal U17 du 03/02/2024 -n°27604083** **SCEAUX FC 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 1**	**GENNEVILLIERS SOCCER 1** : -1 point (0 but) **SCEAUX FC 1** : 3 Points (5 buts) **1er Forfait avisé hors délais de l'équipe GENNEVILLIERS SOCCER 1** **Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de GENNEVILLIES SOCCER**

Dossier N°377	07/02/2024	500005	CLICHY S/SEINE	Forfait non avisé des PETITS PAISN : **SENIORS D5 du 17/12/2023 - n°27185270** **CLICHY S/SEINE US 2 / LES PETITS PAINS 1**	**LES PETITS PAINS 1** : -1 point (0 but) **CLICHY S/SEINE US 2** : 3 Points (5 buts) **2ème Forfait non avisé de l'équipe PETITS PAINS** **Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge des PETITS PAINS**
Dossier N°378	07/02/2024		3CD	Réception Fmi, rencontre non jouée, un seul dirigeant pour le club de NANTERRE ES. **U18F à 8 du 27/01/2024 - n°27460148** **MONTROUGE FC 92 1 / NANTERRE ES 1**	**La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.**
Dossier N°379	07/02/2024		3CD	Réception Fmi et rapport de l'arbitre officiel, rencontre non jouée, un seul dirigeant pour le club de NANTERRE ES. **U15F à 8 du 27/01/2024 n° 27375068** **NEUILLY OLYMPIQUE 1 / NANTERE ES 1**	**La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.**
Dossier N°380	07/02/2024		3CD	Réception FMI, rencontre non jouée, refus du club de SEVRES FC de jouer à la rencontre suite à l'absence de l'arbitre officiel. **U16 D5 poule Excellence du 04/02/2024 - n°27758168** **FONTENAY AUX ROSES 21 / SEVRES FC 23**	**La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.**
Dossier N°381	07/02/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé ISSY LES MLX : **U14 D5 poule consolante B du 03/02/2024 - n°27786871** **JSC NANTERRE 2 / ISSY LES MLX FC 4**	**ISSY LES MLX FC 4** : -1 point (0 but) **JSC NANTERRE 2** : 3 Points (5 buts) **1er Forfait non avisé de l'équipe ISSY LES MLX FC 4** **Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de ISSY LES MLX FC**
Dossier N°382	07/02/2024		3CD	ANCIENS D5 du 18/02/2024 -n°27097375 FOOT UNITED 1 / FONTENAY AUX ROSES 2	Suite à un doublon de l'équipe de FOOT 31 le 18/02/2024, la 3CD décide que la rencontre ci-dessus initialement programmée le 18/02/2024 est **AVANCEE AU DIMANCHE 11 FEVRIER 2024.**
Dossier N°383	07/02/2024		3CD	ANCIENS D5 du 11/02/2024 -n°27097362 BOULOGNE BIL. AC 2 / FONTENAY AUX ROSES 2	Suite à une indisponibilité des installations de l'ACBB, la 3CD décide que la rencontre ci-dessus est **reportée au DIMANCHE 14 AVRIL 2024.**

Dossier N°384	07/02/2024		3CD	**U14 D3 du 10/02/2024 -n°26084831** **BOULOGNE BIL. AC 3 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 1**	Suite à une indisponibilité des installations de l'ACBB, la 3CD décide que la rencontre ci-dessus est **reportée au SAMEDI 30 MARS 2024.**
Dossier N°385	07/02/2024		3CD	**U14 D5 Poule Consolante E du 10/02/2024 -n°27787101** **PUTEAUX CSM 2 / BOULOGNE BIL. AC 5**	La 3CD prend note et décide de **reporter cette rencontre au SAMEDI 23 MARS 2024 sur les installations de Boulogne Billancourt comme initialement programmée.**
Dossier N°387	07/02/2024	564504	VLG FUTSAL	Réception mail, nous informe de l'indisponibilité du Gymnase le 13 février 2024 **COUPE HDS Séniors Futsal du 13/02/2024 - n°27935503** **VLG FUTSAL 1 / NEUILLY FC 92 1**	Suite à l'indisponibilité du gymnase de Villeneuve la Garenne le 13/02/2024 pendant les vacances scolaires, la 3CD décide que la rencontre ci-dessus **EST REPORTEE AU MARDI 27 FEVRIER 2024.**
Dossier N°388	07/02/2024	511880	VILLE D'AVRAY	Forfait avisé de VILLE D'AVRAY US 1 **COUPE HDS U14 du 17/02/2024 - n°27666483** **VILLE D'AVRAY US 1 / PLESSIS ROBINSON FC 2**	La 3CD prend note du forfait en COUPE HDS U14 du club de **VILLE D'AVRAY US 1**. Le club de **PLESSIS ROBINSON FC 2** est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°389	07/02/2024		3CD	**U16 D5 Poule Excellence du 11/02/2024 -n°27758175** **VILLENEUVE GARENNE 2 / NANTERRE ES 4**	Suite à un doublon de match de l'équipe de Villeneuve la Garenne le 11/02/2024, la 3CD décide que la rencontre **EST REPORTEE AU DIMANCHE 18 FEVRIER 2024.**
Dossier N°390	07/02/2024	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Forfait avisé de A.S.F. CHAVILLE 92 1 : **Futsal U11 du 10/02/2024 - n°27606169** **NEUILLY FC 92 2 / A.S.F.CHAVILLE 92 1**	La 3CD prend note du forfait en FUTSAL U11 du club de A.S.F. CHAVILLE 92 1. **1er Forfait avisé de l'équipe FUTSAL U11 de A.S.F. CHAVILLE 92 1**
Dossier N°391	07/02/2024		3CD	Réception courriel de la ville de MEUDON nous informant de la fermeture du stade Trivaux les 10 et 11 février 2024. **ANCIENS D5 du 11/02/2024 - n°27097361** **FC MEUDON 32 / CHEMINOTS OUEST 33**	Suite à l'indisponibilité des installations, **la 3CD décide de reporter la rencontre au DIMANCHE 14 AVRIL 2024**.
Dossier N°392	08/02/2024	500748	VANVES STADE	Forfait avisé : **U15F à 8 du 10/02/2024 - n°27375064** **VANVES STADE 1 / VOLTAIRE CHATENAY 1**	**VANVES STADE 1** : -1 point (0 but) **VOLTAIRE CHATENAY 1** : 3 Points (5 buts) **1er Forfait avisé de l'équipe VANVES STADE 1**

Dossier N°393	08/02/2024	540588	STADE Français	Forfait avisé : **U14 D5 poule consolante D du 10/02/2024 - n°27787052** **STADE Français 22 / VILLENEUVE LA GARENNE 23**	**STADE Français 22** : -1 point (0 but) **VILLENEUVE LA GARENNE 23** : 3 Points (5 buts) **1er Forfait avisé de l'équipe STADE Français 22**
Dossier N°394	08/02/2024		3CD	Réception courriel de CHATILLON FOOT EN SALLE, nous informant de l'indisponibilité du gymnase sur le match suivant : **Futsal U11 du 21/01/2024 n°27606149** **Chatillon Foot Salle 1 / Issy Les Mx Fc 1**	**La 3CD prend note et reporte la rencontre à une date ultérieure.** De plus, Annulation de l'amende de 30€ "non-envoi de la FDM à la 2ème demande" mise sur le PV CCCD du 01/02/2024
Dossier N°395	08/02/2024		3CD	Réception courriel de FUTSAL PAULISTA, nous informant de l'indisponibilité du gymnase sur le match suivant : **Futsal U13 du 28/01/2024 n°27604898** **FUTSAL PAULISTA 1 / FBA 1**	La 3CD prend note et reporte la rencontre à une date ultérieure.
Dossier N°396	08/02/2024	553138	CSM CLAMART	Forfait avisé : **U11 Féminine Poule A du 10/02/2024 - n°27751268** **GPSO 92 ISSY 1 / CSM CLAMART FOOT 1**	La 3CD prend note du forfait en U11 Féminine du club de CSM **CLAMART FOOT**. **1er Forfait avisé de l'équipe U11 de CSM CLAMART FOOT 1**
Dossier N°397	08/02/2024		3CD	ERRATUM	Après vérification des règlements, la 3CD décide que les frais d'arbitrage de la rencontre ci-dessous sont à la charge du club d'ASNIERES. **SENIORS FEMININES du 27/01/2024 -n°27144563** **ASNIERES FC 1 / SEVRES FC 1**

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U14 D5	Poule Consolante A	03/02/2024	27786678	24	Rueil Malmaison Fc	22	St Cloud Fc
Anciens D1	Poule Unique	04/02/2024	25913631	32	Nanterre Es	31	Clichy S/Seine U.S.

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium Futsal U11	Poule Unique	27/01/2024	27606152	1	Neuilly Fc 92	2	Futsal Paulista
U15F à 8	Poule Unique	27/01/2024	27375067	1	Plessis Robinson Fc	1	Vanves Stade

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U13	Poule B	03/02/2024	27517194	4	Sevres F.C. 92	5	Colombienne Foot Es
Critérium U13	Poule E	03/02/2024	27524654	3	Sevres F.C. 92	3	Colombienne Foot Es

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10	Poule B	27/01/2024	27484191	23	Plessis Robinson Fc	21	Fc Blr
Critérium U10	Poule D	27/01/2024	27484470	21	Sceaux Fc	21	Asnieres Fc
Critérium U10	Poule E	27/01/2024	27484591	22	Sceaux Fc	22	Asnieres Fc
Critérium U11	Poule D	27/01/2024	27486979	3	Asnieres Fc	3	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule F	27/01/2024	27487508	1	Asnieres Fc	1	Boulogne Bil. Ac
Critérium U11	Poule C	27/01/2024	27486720	4	Suresnes J.S.	4	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U12	Poule B	27/01/2024	27499396	22	Antony Foot Evolutio	24	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U12	Poule B	27/01/2024	27499401	22	Chaville Fc	22	Sceaux Fc
Critérium U12 Espoir	Poule B	27/01/2024	27574959	21	Voltaire Chat. M. Ss	21	Chatillonnais Scm
Critérium U13	Poule A	27/01/2024	27576096	3	Issy Les Mx Fc	1	Fontenay Aux Roses
Critérium U13 Label	Poule Unique	27/01/2024	27516725	2	Issy Les Mx Fc	1	St Cloud Fc

FICHES DEFI TECHNIQUE

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

27/01/2024 RACING CFF / NANTERRE ES
27/01/2024 ASNIERES FC / GENNEVILLIERS CSM
27/01/2024 VILLE D'AVRAY US / ST CLOUD

U12 Espoir Poule B

27/01/2024 ANTONY FOOT EVOL / COURBEVOIE SPORT
27/01/2024 MONTROUGE FC 92 / COLOMBIENNE FOOT
27/01/2024 BAGNEUX COM / AS ARARAT ISSY

U13 Label Poule Unique

27/01/2024 MONTROUGE FC 92 / GARENNE COLOMBES
27/01/2024 ISSY LES MLX FC 2 / ST CLOUD FC

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U9

03/02/2024 NANTERRES ES / ACA
03/02/2024 RACING CF / GARENNE COLOMBES
03/02/2024 FONTENAY AUX ROSES / MEUDON AS
03/02/2024 PLESSIS ROBINSON / ISSY LES MLX
03/02/2024 METRO TRANSPORTS / ACBB
03/02/2024 SCEAUX FC / MFC 92 / JEUNES D'ANTONY AS

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U7

27/01/2024 CLICHY USA / COURBEVOIE SPORT
27/01/2024 CHEMINOTS OUEST / ACADEMIE CLUB ASNIERES

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°10
Réunion du 8 février 2024

Présents :
G. DELORME (CD)– Animateur
M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

==========

La commission se réunit **tous les mardis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT – IMPORTANT

Un courrier a été envoyé aux clubs sur les manquements administratifs de ce début de saison.

RAPPEL -- RAPPEL

« Dirigeant responsable »

Si la case n'est pas cochée sur la tablette, la feuille est considérée « signée » par le capitaine donc un mineur pour les jeunes.

Il est anormal que sur l'ensemble des feuilles transmises par FMI, plus de 20 clubs soient pénalisés pour « dirigeant responsable » non identifié.

Manque de dirigeants sur le banc de touche.

Si la feuille nous est transmise par FMI, vous devez le constater à la signature. S'il n'est pas possible d'ajouter un dirigeant, vous pouvez toujours préciser cela dans la page « Observations d'après match »

Rappel : en foot éducatif, l'absence est sanctionnée d'une amende (annexe 2 financier du R.S.G. du 92)

En foot à 11, en cas d'absences de réserves, l'absence de dirigeant est sanctionnée d'une amende simple, (annexe 2 financier du R.S.G. du 92) le résultat restant acquis sur le terrain.

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant**.**

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :
Rubrique « Guide des Clubs »
Page « Informatique Communication »,
Onglet « FMI »,
Page « documents utiles »

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant
En aucun cas l'arbitre central ne rentre en compte dans les deux dirigeants obligatoires en jeunes.

Rappel aux clubs :
Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : https://fmi.fff.fr
Le club recevant doit « obligatoirement » :

- **Récupérer ces rencontres**
- **Chargés les données de son match**

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).
Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

- **AMENDE POUR FEUILLE DE MATCH SIGNÉE PAR UN MINEUR SUR LA FMI**

Football à 11
Rencontres du 06 /01 au 28/01/2024

Match n° 27786055 – AS CHEMINOTS OUEST (U14 D5Excellence)
Match n° 27140786– COLOMBES L.S.O. (U16 –D4)

- ## AMENDE POUR TRANSMISSION TARDIVE DE LA FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

Match n° 25922463 – U.S.A. CLICHY Anciens D3)
Match n° 25948570 – SEVRES F.C. 92 (U 16 D1)
Match n° 26084454 – F.C. ISSY les MOULINEAUX (U14 D2)
Match n° 26082959 – CSM GENNEVILLIERS (U18 D2)
Match n° 26084450 – F.C. RUEIL (U 14 D2)
Match n° 26084843 – F.C. ASNIERES (U14 D3)

- ## 1er AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 20 à 12h au district.

Pour préparation d'équipe tardive (cas n°3)
ANCIENS
D1 : 25913631 – NANTERRE E.S.

U 18
D4 : 25948190 – GARCHES VAUCRESSON
D4 : 25948192 – MONTROUGE F.C. 92

U 14
D5 A Consolante : 27786875 – U.S.M. MALAKOFF

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)
U 18
D4 : 25948190 – GARCHES VAUCRESSON
D4 : 25948192 – MONTROUGE F.C. 92

U 18 Féminines
D1 : 27460198 – A.S. FONTENAY

U 14
D4 : 26085194 – STADE FRANCAIS

SENIORS FUTSAL
D1 : 26086472 – ASNIERES FUTSAL
D1 : 26086472 – SURESNES FUTSAL

U 15 FUTSAL
D1 : 27876270 – PUTEAUX FUTSAL

Pour absence de récupération d'équipe (cas n°4)
U 18
D2 : 26082963– STADE FRANCAIS

U 14

D5 A Consolante : 27786678– F.C. RUEIL

U 13

Poule B : 27517194– SEVRES F.C. 92

Poule D : 27524262 – SEVRES F.C. 92

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.